

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE</p>	<p>PROCÉDURE DE DELIVRANCE DES CERTIFICATS NEGATIFS</p>	 <p>DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE</p>
		<p>Page 1 sur 1</p>

1. Objet :

Cette procédure décrit le processus de traitement des demandes des certificats négatifs d'Hypothèques, et constituant le dossier à adresser au Conservateur des Hypothèques Maritimes pour avoir ce certificat.

Les pièces composant le dossier sont vérifiées par le Chef du Service de la conservation des hypothèques maritimes (SCHM) avant la transmission du dossier au conservateur des hypothèques maritimes pour signature.

2. Pièce constituant le dossier susvisé

- ✓ Formulaire de demande de certificat négatif d'hypothèque maritime adressée au conservateur des hypothèques maritimes (**à télécharger**) ;
- ✓ Copie de l'acte de nationalité du navire.